

OLT	IP05 – Réduction de la colonisation par les ligneux							Priorité
1								1
Tableau prévisionnel								
Année d'intervention	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
	I	CR	CR / I	CR	CR / I	CR	CR	
Temps gestionnaire estimé	6 jours	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours	½ jours	
Coût estimé	20 000€	15 000€	12 000€	10 000€	10 000€	10 000€	500€	

Contexte et problématique

La réserve naturelle régionale des « Landes, prairies et étangs de Plounérin » est composée en grande partie de milieux ouverts landicoles et prairiaux ou de fourré (60ha soit près de 38% de la surface de la réserve). La dynamique naturelle sur ce type d'habitat est la colonisation par les ligneux et donc la fermeture progressive du milieu. L'activité rurale qui s'exprimait autrefois permettait de maintenir l'état ouvert de ces habitats. Cependant, la tendance actuelle est plutôt à l'abandon des pratiques de gestion conduisant à la fermeture des milieux et à la disparition de ces habitats d'importance. (Le Blévec et al, 2012) Sur la réserve, ce phénomène s'observe très nettement, avec une forte colonisation par les ligneux sur beaucoup de parcelles, notamment landicoles.



Figure 1 : Colonisation par les ligneux et embroussaillage sur les parcelles landicoles et prairiales de la réserve.

Objectif

L'objectif est de diminuer l'installation des ligneux afin d'endiguer la fermeture des milieux, qui menace les habitats d'intérêts communautaires et espèces à forte valeur patrimoniale.

Déroulement et organisation

Cette opération consiste en l'abattage ou l'arrachage des arbres isolés, en bosquets ou sur les marges des parcelles, menaçant le caractère ouvert de l'habitat. Elle est à différencier de l'opération de déboisement, qui consiste à restaurer un habitat qui a été planté ou complètement colonisé par les arbres. Il s'agit alors d'un défrichage qui ne répond pas aux mêmes obligations juridiques.

Préparer l'intervention sur la ou les parcelles :

Avant d'intervenir, les arbres à abattre seront identifiés (marquage). Les zones sensibles qui devront être préservés, ainsi que des cheminements au sein des habitats seront balisés, afin de limiter l'impact sur le milieu. Pour chaque intervention, une ou plusieurs placettes de travail et de stockage des produits d'exportation seront sélectionnées, en considérant la portance du sol (Figure 17).

L'accord des propriétaires privés est indispensable afin de pouvoir intervenir sur leur parcelle.

Intervention ; coupe ou arrache : (I)

Pour les arbres d'un diamètre supérieur à 10cm :

Les arbres seront coupés à la tronçonneuse toujours au plus proche du sol afin de permettre le passage d'engin agricole pour un éventuel entretien ultérieur.

Le dessouchage sera effectué dès que cela possible sur les bouleaux et les saules.

Au centre des parcelles certains arbres seront traités par cerclage. En effet, ces arbres présentent tout de même des fonctions écologiques importantes en milieux ouverts, ces derniers étant, par exemple, des lieux de surveillance des territoires, de repos, et d'alimentation pour l'avifaune. Cette technique, qui consiste à entailler l'écorce et la retirer sur une hauteur de 20cm ainsi qu'à réaliser une entaille permet de conserver des arbres sur pied tout en éliminant le problème de semencier. (Bonhomme, 2011, Réseau SAGNE, 2007)

Pour les arbres d'un diamètre inférieur à 10cm

Pour les petits arbres, de diamètre inférieur à 10cm, la technique d'arrachage sera préférée, plus particulièrement pour les espèces qui rejettent beaucoup comme les saules. Cette technique permet, de plus, la création de trous qui pourront être gérés comme un habitat secondaire tel qu'une mare, ou des placettes d'étrépage (IP – Création de placette d'étrépage)

Valorisation des produits de coupe :

Troncs de diamètre supérieur à 20cm

Les troncs de diamètre supérieur à 20cm seront rangés en rondin de 1m sur la zone de stockage préalablement définie par le gestionnaire.

Tronc de diamètre inférieur à 20cm, branches et branchages

La valorisation de ces produits est libre, en respectant l'exportation de la matière. Ils pourront être intégrés à la filière bois énergie (bois plaquette) ou même être utilisés par l'association de randonnée pour l'entretien des chemins (paillage des chemins pour stabilisation).

Contrôle des repousses (CR)

Cette opération n'est pertinente que si elle est suivie d'un entretien les années suivantes. Il s'agit notamment d'intervenir sur les rejets de coupe (débroussaillage ou arrachage), mais aussi de maintenir une gestion sur ces habitats, via des opérations du plan de gestion tel que la mise en place de MAE ou de convention agricole, le maintien et l'extension de pratiques de gestion diversifiées hors agricole.

Précautions générales :

Cette opération se réalisant sur un espace naturel protégé, il est important de considérer les particularités du milieu. Sur la réserve, l'humidité est importante. Des engins adaptés à des portances de sol faible sont donc à privilégier dans certains cas.

Afin de préserver l'oligotrophie du milieu, tous les résultats de coupe devront être exportés hors de la parcelle. La modalité de circulation sur la parcelle (treuil thermique, débardage à cheval, tracteur pneus basse pression...) est à définir selon les prestataires qui réaliseront l'intervention, mais ne devra en aucun cas impacter la structure des sols.

L'utilisation d'huile végétale pour les chaînes est préférable afin de limiter la pollution dans l'environnement. (Bonhomme, 2011)

Période d'intervention

La période la plus favorable pour l'intervention sur ces habitats humides est au moment où le sol est le plus porteur, c'est-à-dire en sortie d'été ou début d'automne (septembre-octobre). Une intervention à ce moment permet aussi d'éviter la période de plus forte sensibilité (entre mars et juillet) qui correspond notamment à la période de nidification de l'avifaune.

Intervenants

Cette opération pourra être réalisée via l'intervention de différents acteurs :

- > des entreprises dans le cadre d'une prestation
- > des propriétaires privés dans le cadre d'une convention.
- > des chantiers avec étudiants ex : BTS Gpn Morlaix

Coût estimé

Le coût de cette opération se base sur des devis réalisés sur plusieurs parcelles par une entreprise travaillant à la fois en traction animale et avec un tracteur équipé de pneus basse-pression.

L'intervention de propriétaires privés ou la réalisation de chantiers nature sera également mis en œuvre autant que possible : elles permettent de réduire ce coût mais ne peuvent pas s'appliquer sur toutes les parcelles.



Indicateurs de gestion

Surface d'intervention

Fiches d'évaluation de l'état de conservation associées :

CS07 – Mise en place un outil de suivi des milieux ouverts « simple » (photographique, pression de pâturage) comme outil d'adaptation de la gestion

CS02 – Suivi de l'état de conservation des habitats patrimoniaux

Bibliographie

Bonhomme, 2011. Guide de gestion des landes, retour d'expériences en Limousin. Conservatoire Régionale des Espaces Naturels du Limousin, Saint-Gence (France). 124p.

Glemarec et al, 2015. Les landes du Massif armoricain. Approche phytosociologique et conservatoire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 278p

Le Blévec, et al, 2012. Guide technique d'aménagement et de gestion des zones humides du Finistère. Bureau d'étude CERESA, Conseil Général 29. 252p

Réseau SAGNE, 2007. Fiche technique n°9 ; Le cerclage. Réseau SAGNE Midi-Pyrénées Tarn 2007. Visible à :

http://www.rhizobiome.coop/IMG/pdf/FT9_Cerclage.pdf (Consulté le 17/07/2017)

B- Présentation des opérations menées en 2018

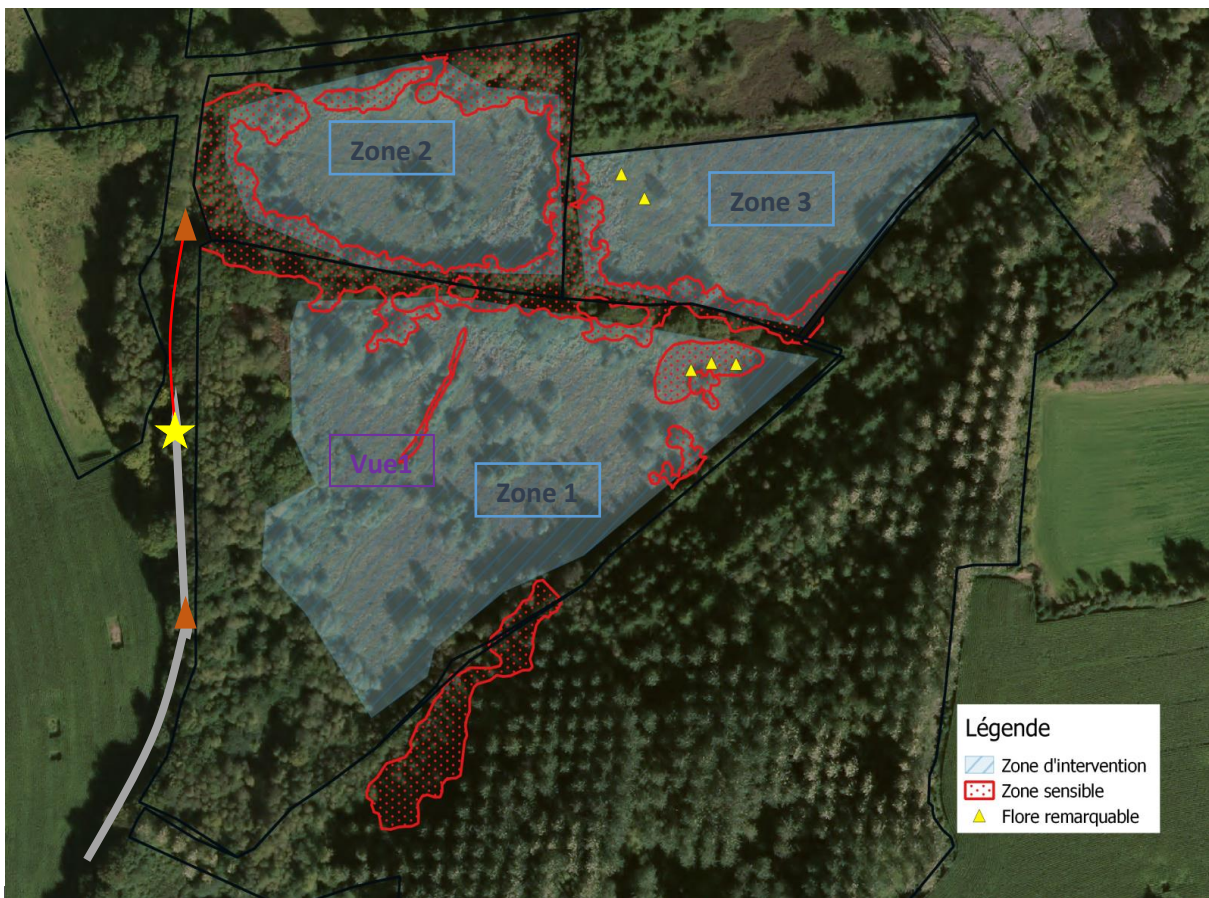
1-Contexte et méthode

Cette opération a été menée sur deux secteurs en 2018 :

- **Plounérin gare**, chez M. et Mme Beuvelot dans le cadre d'un projet du tutoré mené par des étudiants de BTS GPNA (parcelle AC154).

L'intervention consistait en la coupe et l'arrachage des arbres, à la fois pour restaurer la lande et en même temps pour permettre le passage du rouleau brise-fougère.

- **Kerveur**, au sein d'un complexe de landes de 4.6 h, chez trois propriétaires privés, dans le cadre d'un contrat FEADER soutien aux réserves naturelles et de l'appel à projet « Cheval Territorial » (parcelles A 472, A 473 et A 474).



Légende :

- ▲ : Accès et plateforme de travail possible
- : Chemin portant
- ★ : Zone d'humidité importante
- - - : Chemin à accès difficile

Zone 1 (A 473) :

Nombreux bosquets de bouleaux (environ 600m²) avec quelques saules et des bosquets de pin (environ 400m²). Arbres isolés (bouleaux et pins). Les marges de cette parcelle sont dominées à l'ouest et sud est par un bois de bouleau, au nord est par une plantation mixte et au nord par une saulaie marécageuse.

Zone 2 :

Quelques bouleaux isolés ou en petits bosquets (environ 100m²) et présence d'un plus important bosquet de pin (moins de 200m²) avec principalement une dizaine de pins de taille moyenne (diamètre 20/30cm). Les marges de cette zone sont dominées quasi-exclusivement de bois de type saulaie marécageuse

Zone 3 :

Quelques arbres isolés (bouleau et/ou saule). Les marges Sud, est et ouest sont de type « Saulaies marécageuse ».

Modalités d'interventions :

Les limites des zones où intervenir correspondent aux limites des parcelles, à l'exception de la limite ouest de la zone 1 qui correspond à un bois constitué.

Description
Coupe des pins.
Coupe des bouleaux et des saules de diamètre supérieur à 15cm
Les arbres devront être coupés au plus proche du sol afin de permettre un entretien mécanique éventuel par la suite.
Traitement des arbres de diamètre inférieur à 15 cm (saule, bouleau) par dessouchage
Rangement des souches sur zone définie en lisière de la parcelle
Rangement des troncs
Traitement et rangement des branches et branchages
Sur placette de dépôt

Au préalable au chantier, le gestionnaire a délimité les zones de stockages, ainsi que les zones fragiles qui ne devront pas être piétinées.



Les souches des arbres coupés (de saules et de bouleaux) sont recouvertes des broyats de branches afin de ne pas les laisser à lumière et ainsi limiter les rejets de souches. A cette exception près, toute la matière produite (troncs, branches, branchages,...) **est exportée de la parcelle** : en traction animale et à l'aide d'un tracteur.

Les troncs de diamètre supérieur à 15cm sont rangés en rondin de 2m sur une zone en périphérie de la parcelle, préalablement définie avec le gestionnaire, permettant d'être récupérée aisément en tracteur.

Les branches et branchages (diamètres inférieurs à 15cm) sont broyée et stockée sur les placettes prévues à cet effet.

Pour la zone 3, les branchages ont été hachés et mis en tas sur une zone en périphérie de la parcelle.

Les souches sont mises en tas et rangées en bordure de la parcelle sur une zone définie par le maître d'ouvrage.

- Plounérin gare

La zone d'intervention fait environ 1300 m².

Les coupes ont été réalisées à la tronçonneuse lorsque l'arrachage n'était pas possible. L'arrachage a été mené grâce à un treuil thermique appartenant à la collectivité.

Le chantier a eu lieu le 17 janvier sur la journée, par quatre étudiants assistés de leur professeur et du conservateur de la réserve.



-Kerveur

L'entreprise SEITE est intervenue sur l'ensemble du mois de septembre 2018 (sur environ 4 semaines) sur les parcelles. Les conditions « sèches » du chantier ont permis d'intervenir sur l'ensemble des parcelles. Le tracteur a été utilisé un peu plus fortement que prévu étant donné la bonne portance des sols.

Le coût du chantier est de 17970 € HT.



Parcelle A 473 : avant intervention (aout 2018)



Parcelle A 473 : après intervention (octobre 2018)



Vue des parcelles A 472 et A474 après intervention (octobre 2018)

3- Bilan et perspective

Les deux chantiers sont déroulés comme prévus :

- la présence des arbres a fortement diminuée dans ces landes,
- l'impact sur le sol des interventions est très faible,
- toutes la matière coupée ou broyée a été exportée,
- des marges restent à reconquérir.

Pour les landes de **Plounérim gare**, la coupe des arbres a permis le passage d'un rouleau « brise fougère » au printemps. La réduction des arbres pourra être reconduite sur cette parcelle mais cette opération parait moins prioritaire que de faire diminuer la dynamique en fougère.

Pour les landes de **Kerveur**, l'aspect de la lande est fortement modifié. La disparation des nombreux bosquets de saules et de bouleaux a transformé la physionomie de la parcelle et l'habitat de landes a perdu son plus grand élément de dégradation.

Il parait opportun de rester vigilant en 2019 et les années à suivre sur les repousses d'arbres. Une intervention est donc à prévoir pour couper tous les saules et bouleaux qui reviendraient ; d'autre part, pour intervenir plus facilement dans la lande, l'entreprise SEITE a gyrobroyer quelques bandes de landes. Ces layons pourraient opportunément être entretenus par un broyage tous les 2-3 ans pour permettre ainsi d'accéder plus facilement à l'ensemble de cet habitat. Cela permettrait également de favoriser la présence de stades de landes diversifiés au sein d'une même parcelle.



- ↑ Recouvrement des souches de saules par des broyats
- ↙ Chantier démonstration du travail au cheval
- ← Zone de circulation dans la lande